

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune	<i>Commune</i>
----------------------------	--	----------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire RADREAU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

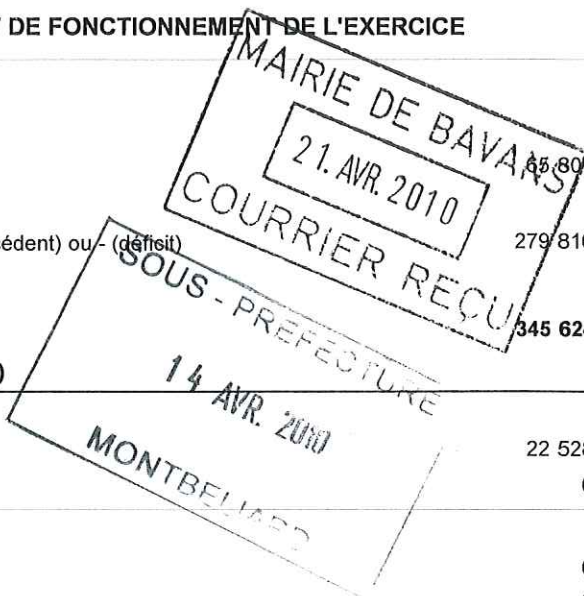
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 345 624.44 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	27
VOTES : Contre	0
Pour	21
<i>Abstentions</i>	<i>6</i>

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	345 624.44 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	279 816.79 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	345 624.44 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	22 528.98 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 22 528.98 €
AFFECTATION = C	=G+H 345 624.44 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	22 528.98 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	323 095.46 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €



- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Claire RADREAU, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 17/03/2010 et de la publication le 17/03/2010.

A BAVANS, le 17/03/2010.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/03/10
Publiée le 17/03/10

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Radreau